



Séance du 30 avril 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Unanimité

Convocation du : 23 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du Nord
le 06/05/2026 et publication du
06/05/2026.

Délibération N° 04-26-24

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ VAN DE STEENE Corinne, M. FLUET Guillaume, Mme DUBERNARD Céline, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. BIENKOWSKI Renaud, MALECHA Sandrine, M. NIEUWLANDT Sébastien, Mme MICHEL-DUBOIS Fabienne, M. MASQUELEZ Eric, Mme CLAEYMAN LEON Isabelle (arrivée à 18h25), M. QUILLIOT Philippe, M. FAIVRE Benoît, Mme LEROY WOLOSZ Angélique, M. DERAMBURE David (arrivé à 18h25), M. FERET Alexis, M. FILLIERE Patrick, Mme RIOU Sandrine, M. ROBAK Eric, Mme PETIT Aline, Mme MULA Tiphaine, M. CUVELIER Nicolas, Mme BOIS Mathilde.

Absents excusés et représentés : Mmes DELEDICQUE Sylvie, DUMORTIER-WARTEL Caroline, M. COLLÉRIE Benoît.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

VOTES DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2026

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire le 8 avril 2026,

Madame Céline DUBERNARD, maire-adjointe, déléguée aux finances et aux ressources humaines, rappelle que par délibération n°02-25-16 du 2 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (TH) : 25,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 49,26 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 90,5 %



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025, à savoir :
 - o TH : 25,42 %
 - o TFPB : 49,26 %
 - o TFPNB : 90,50 %

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par transmission de l'état 1259 ci-annexé.

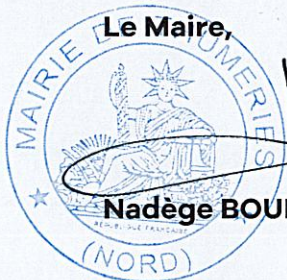

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

